

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 13 décembre 2021 à 19 h. La présente séance s'est ouverte à 19 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et madame Catherine Nadeau-Jobin, trésorière et directrice, Direction des finances.

1.
1.1

24329-12-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, modifié par l'ajout de la résolution suivante :

- Point 3.1, Motion de félicitation – Préparation du budget 2022.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

2.
2.1

24330-12-21

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2022 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

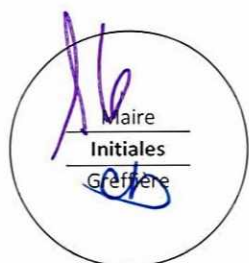
CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes* a été dûment publié en date du 3 décembre 2021;

Il est proposé M. Michel Morin et résolu unanimement :

1. D'adopter, pour l'exercice financier 2022, un budget équilibré des recettes et dépenses de vingt-deux millions deux cent soixante-et-onze mille (22 271 000 \$) réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2022</u>
Taxe sur la valeur foncière	
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	12 530 382 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	41 060 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	2 003 409 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	143 644 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	88 000 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	5 755 \$
1.6 Taux variés – Immeubles forestiers	3 280 \$
1.7 Surtaxe – Terrains vagues non desservis	71 000 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	890 455 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	2 675 231 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	226 833 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	398 375 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	1 647 200 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	1 038 376 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	508 000 \$
TOTAL DES RECETTES	22 271 000 \$

<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2022</u>
1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	2 997 438 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	3 520 583 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	4 431 731 \$



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	3 368 493 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	834 754 \$
6. Environnement	562 585 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	3 032 800 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	3 522 616 \$
TOTAL DES DÉPENSES	22 271 000 \$

3.

3.1

24331-12-21

MOTION DE FÉLICITATIONS – PRÉPARATION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT tous les documents à préparer pour l'adoption d'un budget annuel;

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement :

1. De féliciter madame Catherine Nadeau-Jobin, trésorière et directrice, Direction des finances, pour la préparation de tous les documents relativement au budget 2022.

4.

QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2022

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 39 à 19 h 53.

5.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'est intervenu durant la période d'intervention des conseillers.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

6.
6.1
24332-12-21 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 53.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24329-12-21 à 24332-12-21 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24329-12-21 à 24332-12-21 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 13 décembre 2021.

Me Caroline Dion
Greffière